



RENCONTRE RÉSEAU

Mercredi 12 décembre de 10h à 18h

—
Cité Internationale des Arts – 18 rue de l'Hotel de Ville- Paris 4^{ème}

COMPTE RENDU

« La circulation des artistes étrangers en France et en Europe : du parcours du combattant aux chemins de la coopération »

Modérateurs :

- **Pierre-Henri Frappat**, Directeur de Zone Franche (modération ateliers et plénière)
- **Alban Cogrel**, Administrateur général de la FAMDT (modération ateliers)

Intervenants :

ATELIERS

Atelier 1 : Décryptage des dispositifs européens

- **Martha Gutierrez**, Directrice adjointe de Relais Culture Europe
- **Stéphanie Thomas**, Coordinatrice de la coopération professionnelle à la Fedelima

Atelier 2 : Parcours visas

- **Anaïs Lukacs**, Directrice de MobiCulture

PLENIERE

« La circulation des artistes africains en France et en Europe »

- **Noël Corbin**, Commissaire adjoint de la saison Africa 2020
- **Marie Le Sourd**, Coordinatrice On The Move
- **Lady Apoc**, Artiste
- **Sébastien Lagrave**, Directeur du festival Africolor

Intervenants excusés :

- **N'Goné Fall** - Commissaire générale de la Saison Africa 2020
- **Sira Sylla**, députée de Seine-Maritime, co-rapporteuse de la mission d'information « La diplomatie culturelle et d'influence de la France : quelle stratégie à dix ans ? »

Pierre-Henri Frappat ouvre cette nouvelle rencontre réseau : le premier atelier présentera l'ensemble des dispositifs européens, tandis que le deuxième se penchera sur la délicate question des visas.

François Tiger, Chargé des relations extérieures de la Cité internationale des Arts, décrit les activités de la résidence. Actuellement, 326 artistes occupent les ateliers logements, dont une part importante de musiciens de musiques du monde.

ATELIERS

Atelier 1 : Décryptage des dispositifs européens

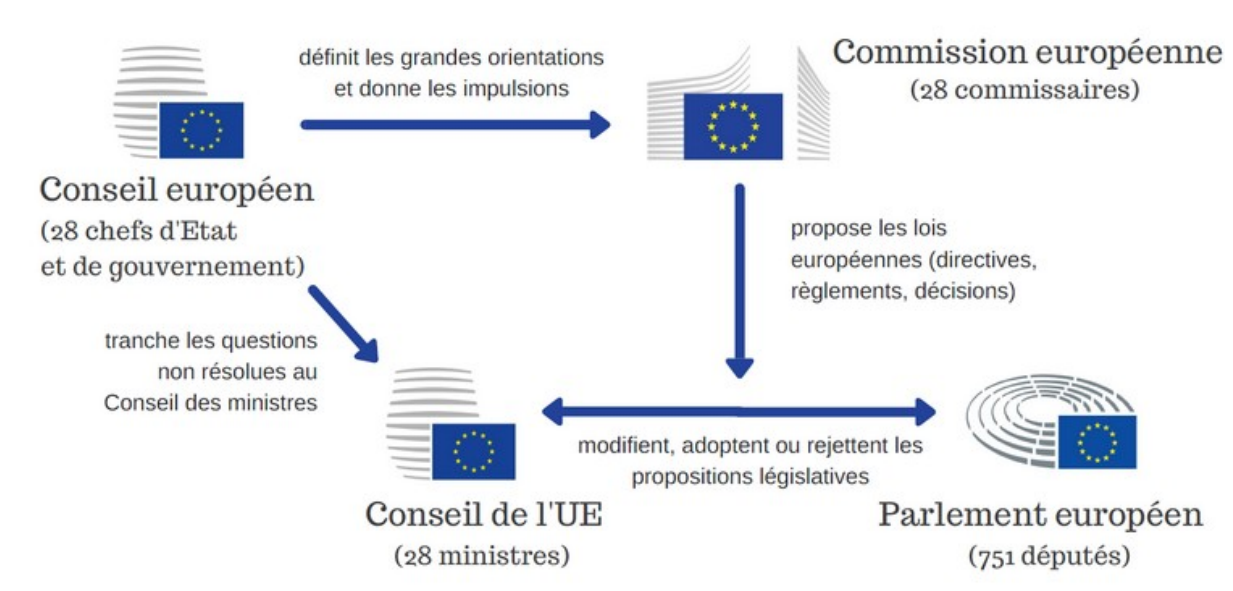
Alban Cogrel, considère qu'il est aujourd'hui important de discuter de la façon dont les acteurs peuvent intégrer les dispositifs d'action et la politique européenne. Le rôle de la fédération consiste à accompagner les acteurs adhérents du réseau pour qu'ils assimilent ces cadres et ces dispositifs. Cela les conduit à repenser leur relation à l'autre, qu'il soit un territoire ou une personne, proche ou lointain. L'idée est de parvenir à une bonne lecture des lignes de tensions et de forces, et sur la manière dont il faut se saisir du projet européen.

Stéphanie Thomas, reconnaît qu'ils se sont interrogés sur la façon de donner une dimension européenne à leurs projets. Lorsqu'ils ont découvert que des réseaux en Europe partageaient leurs enjeux et leurs objectifs, ils ont décidé de les rencontrer régulièrement au travers des programmes Erasmus. Cela a abouti à la création du réseau européen Live DMA, composé de 18 membres de 14 pays. L'ensemble de ce réseau rassemble plus de trois mille salles de concerts et de festivals . Ils ont obtenu en 2017 un financement européen sur le programme Europe Créative, volet réseaux. Le financement leur permet de développer sur quatre ans le projet Live Style Europe, au sein du réseau Live DMA.

Live Style Europe. Ce projet comprend six objectifs principaux : 1) LSE Basics (création d'une plateforme ressource à l'échelle européenne pour recenser les références sur les diverses législations); 2) LSE Everywhere (repérer des équipements, des salles et des festivals relativement structurants dans des territoires où ils ne sont pas suffisamment identifiés); 3) LSE for Everybody (intégration de membres de Live DMA à des groupes de travail sur des thèmes de réflexion communs au réseau); 4) LSE World (observations participatives et partagées des adhérents, collecte et étude de données pour obtenir une vision globale du secteur, réorientation des ressources vers des acteurs spécifiques); 5) LSE Values (promotion des valeurs, des lieux et des festivals indépendants pour lutter contre la concentration économique et signaler les plus-values que peuvent apporter des artistes jugés moins majeurs); et 6) LSE Connexions (mise en lumière des interactions entre les artistes et les territoires, journée porte ouverte chaque 2 février « Open Club Day » pour tous les clubs en Europe).

Objectif : Lorsqu'ils ont créé le Live DMA, l'objectif était de partager entre pays des problématiques, des modes de travail, de mise en réseau, de coopération, et de favoriser une structuration des musiques actuelles en Europe. Plus tard, est venue la nécessité de travailler sur les programmes de financement et de soutien au secteur. Leur présence offre des garanties de représentation dans les instances européennes aux petites structures qui doivent faire face à l'hégémonie des modèles industriels dominants. Ils se sont efforcés de centraliser toutes les normes en vigueur en Europe et ils s'engagent dans la promotion de l'advocacy pour défendre l'intérêt général. Lorsque des adhérents leur révèlent que les pouvoirs publics de leur pays ne sont pas sensibles à ce qu'ils veulent transmettre, ils utilisent le réseau pour tenter de peser sur le politique. Ils peuvent prendre position sur des sujets qui vont des espaces réservés à certaines créations jusqu'au choix en matière de politiques culturelles. Les partenariats établis avec d'autres réseaux européens leur permettent d'aller au-delà de leur périmètre initial

Le fonctionnement des instances européennes :



Budget. Le programme Europe Créative 2014-2020 représente 0,14 % du budget de l'Europe, 31 % pour la culture (programmes de coopération : 70 %, programmes réseaux : 6 %, programmes plateformes : 6 %, programmes traduction littéraire : 7 %), 56 % pour les programmes médias et 13 % pour les instruments financiers. Leur budget va s'élever désormais à 1,85 Md€ puisque la dotation pour la culture passe à 0,16 % du budget de l'Europe. Ils vont également bénéficier d'un programme supplémentaire de 160 M€. Alors que les échanges sont essentiellement économiques, il ressort que le besoin de « faire société » passe nécessairement par la culture. De ce fait, le secteur s'est mobilisé en réclamant le doublement du budget de la culture et proposant le prélèvement de 1 % de tous les programmes européens pour la culture. Bien que les chances d'aboutir soient minces, cela reste une revendication importante.

Calendrier. En octobre 2018, le Parlement a recommandé à la Commission européenne le doublement du budget culture, le Conseil devait se positionner pour un accord en mars, mais la décision est repoussée au mois d'octobre 2019. Les élections européennes de mai 2019 entraîneront la constitution d'un nouveau Parlement européen et d'une nouvelle Commission européenne en novembre 2019. De ce fait, toutes les décisions entérinées préalablement peuvent être remises en question. Quels que soient les résultats, le nouveau programme devra entrer en vigueur en janvier 2021.

Cadre politique Europe Créative. C'est l'Union européenne qui définit l'agenda et les politiques culturelles pour les années à venir. Cet agenda comprend trois entrées principales et trois entrées nouvelles, dont la nuit européenne du patrimoine, le marché du numérique, et l'Europe et ses relations extérieures. Le site indique que 25 actions ont été définies au travers de trois dimensions : 1) un pôle social comprenant des programmes en faveur de la mobilité des artistes, les réfugiés et les migrants, des projets sur les grandes villes européennes, 2) un pilier économique et 3) des connexions avec des pays non européens.

Martha Gutierrez, signale que la Commission européenne abordera la notion du patrimoine de façon plus large, elle intégrera également la création dans tous les secteurs, l'imaginaire qui sera laissé aux générations futures. La montée du populisme, la crise des migrants et les questions relatives aux enjeux climatiques ont conduit la Commission à repenser à la place du patrimoine dans les projets.

Stéphanie Thomas présente par ailleurs les cinq priorités retenues par le Conseil européen pour la culture, et plus particulièrement la mesure « C » « Ecosystem supporting artists, CCS professionals & EU content ». Cette mesure propose 5 actions: 1) conditions de travail et statut des artistes et des professionnels en Europe, 2) la liberté artistique et de circulation, 3) les coproductions dans le secteur audiovisuel, 4) la diversité et la notion de compétitivité dans le secteur musical et 5) les bilinguismes et la capacité de traduction pour promouvoir les langues européennes.

Évolutions notables. L'analyse qualité sur l'éducation métiers et médias n'apparaissaient pas précédemment, les objectifs de compétitivité et d'ancrage sociétal vont être renforcés, la nouvelle architecture du système conduira à plus de flexibilité dans l'attribution des financements. Une place importante sera laissée à la musique, car elle s'avère un vecteur de cohésion au niveau de toute l'Europe et parce que ce secteur sous financé était relativement fragmenté et déséquilibré. L'objectif est de rendre ce secteur plus compétitif à l'international et de favoriser une meilleure circulation des répertoires à l'intérieur.

Music Moves Europe est un nouveau programme sectoriel dédié à la musique, inspiré du succès du soutien à l'audiovisuel et au cinéma (programme MEDIA). Ces deux programmes sectoriels sont des volets du large programme Europe Créative. L'objectif de Music Moves Europe est de renforcer un secteur, compétitif à l'international, basée sur la diversité artistique et la circulation du répertoire. Avant sa mise en place, la commission propose en 2018 des actions préparatoires. Elles désignent les quatre actions mises en œuvre pour déterminer si ce programme va être mis en œuvre en 2021. Ces 4 actions sont : Offline distribution (lutter contre la concentration et assurer une bonne distribution par la mise en place de billetterie solidaire), la circulation des artistes et des professionnels du spectacle, le

Tender and European Music of Conservatory (identifier les données existantes et manquantes sur le secteur et analyser les écarts de financement) et le Tender and Music Export (export vers l'international). Une somme de 30 000 € maximum est réservée pour étudier un projet en Offline et Online, et 55 000 € pour les deux autres actions.

Autres leviers d'actions : Stéphanie Thomas mentionne les programmes Erasmus, Horizon 2020 (un programme de recherche dans la santé, les transports ou le social), les Fonds structurels gérés par les régions.

Alban Cogrel ajoute que ces fonds, tels que le FEDER, le FSE, le FEADER et le FEAMP, sont utilisés pour assurer la cohésion politique et sociale de l'Union européenne et rééquilibrer le développement des régions à l'échelle européenne. Il trouve intéressant de voir comment la Fedelima s'est saisie de ces sujets pour participer à la construction de la politique européenne. Il se tourne vers Martha Gutierrez pour qu'elle s'exprime sur les orientations et les préconisations de Creative Europe.

Martha Gutierrez présente le futur cadre de la culture dans le projet européen au-delà de 2020. Le centre de ressources Culture Europe s'est vu attribuer une mission de service public au niveau européen : il s'agit d'une plateforme d'accueil pour rendre accessible au secteur culturel et créatif des outils pour renforcer son positionnement sur le territoire et l'aider à s'adapter aux nouvelles méthodes et à l'évolution du contexte. Le Bureau Europe Creative a été créé par la Commission européenne en 2014 suite à la fusion des pôles culture et média. Leur mission consiste à promouvoir et à accompagner les acteurs culturels français dans le cadre du programme Europe Creative.

Les enjeux. Des négociations sur les programmes européens se dérouleront en 2019 et les élections du mois de juin rendront cette année particulièrement cruciale pour l'avenir du Parlement européen. Mais la Commission a d'ores et déjà intégré les enjeux actuels dans sa réflexion, ceux-ci portent sur l'évolution technologique et démographique, les changements climatiques et la raréfaction des ressources, le chômage de masse, la crise des réfugiés, l'instabilité politique et la négation des valeurs démocratiques.

Propositions de la Commission : L'Europe fonctionnant sur la base d'une période de programmation de sept ans, la nouvelle période courra de 2020 à 2027 avec une prévision de 1,11 % du PNB européen réservé à la Culture. La distribution des subventions sera conditionnée au respect des droits de l'homme et à l'accueil des migrants.

Architecture des programmes européens : Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de politiques publiques et une attention particulière sera apportée à la nature des projets. Ces programmes doivent être considérés dans le cadre de la mondialisation et du digital. Le numérique a grandement transformé la façon de travailler et de vivre. De plus, les financements s'inscrivent dans le cadre de transitions, ils doivent être utilisés pour renouveler et transformer les pratiques et les métiers et ouvrir de nouvelles voies. En traçant de nouveaux chemins, il sera possible d'accompagner tous les métiers à ces évolutions. Il convient de prendre en compte le fait que les secteurs de la culture ont grandement évolué, le questionnement culturel varie en fonction des pays. En France, son rapport avec les questions sociales, économiques et politiques est beaucoup plus mis en avant. Dans ce cadre-là, l'innovation et l'expérimentation permettent de suivre les mutations perpétuelles de

la société. L'innovation sociétale se développe lorsque des groupes de professionnels et des citoyens réfléchissent à des problèmes de société.

Programme global Horizon Europe 2021-2027. Il est constitué de sept rubriques : 1) marché unique, innovation et numérique, 2) cohésion et valeurs 3) ressources naturelles et environnement, 4) migration et gestion des frontières, 5) sécurité et défense, 6) voisinage et monde et 7) administration publique européenne. Lors du sommet de Rome en mars 2018, il a été rappelé que l'Union devait préserver son patrimoine et sa diversité culturelle. À la suite de cette déclaration, la Commission a présenté l'agenda et a défini des propositions de programmes pour Europe Creative. Tous les secteurs d'activités subissent des transformations et des évolutions fortes dans le domaine digital, les méthodes de production et les modèles économiques. Cela conduit à concevoir des pratiques plus transversales et intersectorielles, des coopérations en réseaux. Afin de participer à cette dynamique, les acteurs culturels doivent intégrer cette dimension européenne et mondiale, quel que soit leur profil.

Renforcer les compétences européennes. Certains événements européens se caractérisent par une approche parcellaire ou trop centrée sur la technique et pas suffisamment sur des valeurs de transformations sociétales. Les déficits proviennent également d'organisation en silos, valoriser les enjeux européens des actions culturelles contribuera à tendre vers plus de transversalité.

Pierre-Henri Frappat souhaite aborder la façon dont les acteurs de terrain peuvent se situer par rapport à ces grandes projections sur l'avenir. Comment une action individuelle ou un projet collectif peuvent-ils rejoindre ces programmes européens ? Faut-il se rassembler autour d'un réseau d'acteurs pour s'inscrire dans un dispositif ou une démarche plus officielle ?

Martha Gutierrez confirme que l'avenir de l'Europe passe par la mise en réseau, cette approche réussit parfaitement au secteur économique, les groupes d'assurances ou bancaires l'ont rapidement intégrée. Europe Creative ne constitue pas le seul dispositif mis en place, les acteurs doivent s'intégrer dans des réseaux plus petits ou des plateformes et développer des approches plus collaboratives sur un projet spécifique, mais au niveau européen.

Une personne dans la salle exprime sa satisfaction de voir le thème de l'innovation largement abordé. Elle désire savoir comment la musicienne indépendante qu'elle est peut adhérer à Europe Creative et à Music Moves Europe. Ces dispositifs sont-ils seulement réservés à des associations ou à des collectifs ?

Stéphanie Thomas indique qu'il est plus facile de bénéficier de ces aides européennes lorsqu'on est intégré à une association. Si le projet musical est partagé avec d'autres acteurs européens, un dépôt de dossier peut être envisagé.

Martha Gutierrez ajoute qu'il faut disposer d'une structure juridique, être une personne morale de droit public ou privé, afin de bénéficier des programmes européens. Lorsque des personnes leur présentent des démarches innovantes, ils les mettent en rapport avec des associations pour mener à bien leur projet.

Stéphanie Thomas l'encourage à passer par son producteur ou un label. La Fedelima a porté des projets de circulation d'artistes en Europe et les a introduits dans d'autres lieux.

Une personne dans la salle confirme qu'un individuel ne peut s'inscrire dans les programmes d'Europe Creative, mais des projets déjà financés par l'Europe peuvent lancer des appels à projets vers des artistes ou des musiciens. Des indépendants disposent de cette possibilité pour s'inscrire dans des projets déjà financés, elle leur recommande d'être particulièrement attentifs à ces opportunités.

Alban Cogrel remercie les deux intervenantes pour leur présentation sur la nouvelle architecture, les priorités et les axes d'actions qui se dessineront dans les années à venir. Zone Franche et la FAMDT constituent des espaces ressources sur les dispositifs européens.

Pierre-Henri Frappat recommande différents sites comme On The Move, avec des guides ou des référencement d'appels à projets ; ils recensent les programmes portés par des fondations et la Commission européenne.

Atelier 2 : Parcours Visas

Pierre-Henri Frappat mentionne en introduction la place du visa comme un élément indispensable pour assurer la mobilité d'un artiste en Europe. Zone Franche pilote le dispositif Comité Visa Artiste pour réaliser des médiations d'urgence et surmonter les blocages. Ils réalisent un travail de veille sur les évolutions administratives et réglementaires et d'information par l'organisation de temps forts pour décrypter les dispositifs. Il invite Anaïs Lukacs à présenter les principales modalités à suivre pour l'obtention d'un visa ou titre de séjour pour un artiste étranger. Les personnes présentes pourront ensuite partager leurs expériences, ce qui permettra aussi de nourrir le Comité de nouvelles situations concrètes.

Anaïs Lukacs, Directrice de MobiCulture, explique en préambule que le site Internet mobiculture.fr constitue un centre ressource autour des thématiques sur l'accueil des artistes étrangers en France, des associations comme des individus le consultent. L'objectif est de proposer une expertise aux acteurs qui se retrouvent un peu perdus face à une législation complexe.

Le site apporte des informations sur les questions législatives, la couverture sociale, les cotisations, la fiscalité et le prélèvement à la source. Il contient des rubriques qui permettent de soumettre des problématiques précises et présente les réunions d'information mises à l'agenda. Elle signale l'existence d'autres structures équivalentes en Allemagne et en Suède.

Comité Visas Artistes. Pour déposer une demande de visa artiste auprès du Comité et débloquent une situation d'urgence, un formulaire peut être rempli en ligne sur le site de Zone Franche. Une intervention peut alors être réalisée, en particulier auprès du ministère de l'Intérieur (sous-direction des visas).

Pierre-Henri Frappat ajoute que le Comité enregistre une croissance exponentielle de demandes, ils sont passés de 25 dossiers en 2016 à plus de 70 en 2018. Il explique que les

démarches sont devenues plus complexes notamment en raison de difficultés pour avoir des rendez-vous auprès des consulats et de l'externalisation des procédures via des prestataires privés. Il ajoute à ces points des problématiques liées au personnel consulaire (turnover important qui ne permet pas toujours d'apprécier le statut des artistes locaux et les réglementations en vigueur, évaluation parfois subjective des risques migratoires, erreurs administratives). Un nouvel élément s'est greffé à cette situation déjà complexe, certaines compagnies aériennes qui refusent d'embarquer des artistes. Exemple d'une compagnie ayant jugé que le récépissé accordé par les autorités administratives à un artiste sénégalais ne pouvait se substituer au passeport volé contenant le visa apposé. Depuis 2016, les autorisations provisoires de travail ont été supprimées pour les visas courts séjours, les démarches s'en sont trouvées facilitées. Malgré cette simplification, les démarches auprès des consulats demeurent très complexes.

Anaïs Lukacs rappelle qu'il existe deux types de visas, 1) les visas courts séjours Schengen (90 jours par période de 180 jours, en une ou plusieurs fois), toutefois ils ne permettent de circuler, pour ce qui est de notre territoire, qu'en France métropolitaine et 2) visas longs séjours en accord avec la législation nationale. Le fait de sortir de l'espace Schengen ne remet pas les compteurs à zéro. La structure qui accompagne un artiste doit vérifier la durée de son séjour dans l'espace Schengen et éventuellement se coordonner avec les autres entités qui l'ont engagé, ou solliciter un visa long séjour.

Visa long séjour : Cette démarche n'est valable que si elle s'inscrit dans un projet de longue durée, les frais occasionnés ne sont pas rentables pour compenser un dépassement de quelques jours.

Dispenses : Tous les Européens sont dispensés, quelle que soit la durée du séjour. Pour les courts séjours, elle encourage les non européens à consulter la rubrique « avez-vous besoin d'un visa » sur le portail France Visa. Aucune dispense n'est accordée pour un long séjour de non européens, dans ce cas-là, le visa long séjour et un titre de séjour sont obligatoires. Le portail France Visa centralise l'ensemble des procédures de tous les consulats et établit une liste officielle des documents réclamés.

Entrées multiples : Cette clause n'est pas systématique pour tous les visas courts séjours, les artistes doivent toujours vérifier que le visa leur permet de retourner dans l'espace Schengen en cas de sortie temporaire.

Visas de circulation : Ces visas courts séjours peuvent avoir une durée de validité longue d'un an à cinq ans. L'artiste devra cependant veiller à ne rester que 90 jours sur une période de 180 jours. Malheureusement, certains consulats n'accordent pas ce genre de visa, d'autant plus si le demandeur est jeune et célibataire.

Visa validité territorialité : Les consulats se réservent la possibilité de limiter le visa à leur territoire. Ils procèdent ainsi dans le cas d'une urgence.

Titre de séjour « Passeport Talent » : Établi en 2016, il reprend les principes de deux titres de séjour qui existaient auparavant. Dans le cadre d'une demande pour un visa long séjour pour une période inférieure à un an, ce visa est équivalent à un titre de séjour. Il évite de se rendre à la préfecture dans les deux mois qui suivent l'arrivée pour finalement recevoir son

titre de séjour quelques semaines avant le départ. Le postulant doit cependant se déplacer à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et payer une taxe de 250 €.

Différents titres de séjour : Le visa longue durée regroupe les autorisations de séjour et de travail. Il est impératif que l'artiste soit précis dans ses réponses lorsqu'il remplit sa demande, sachant qu'il pourra recevoir une dispense ou un visa long séjour.

Andreya Ouamba, danseur et chorégraphe, désire savoir quel est leur interlocuteur en cas de problème de visa. Il signale que le consulat de France à Dakar réclame que les demandeurs de visa exercent depuis 15 ans. Il a contacté directement l'ambassade lorsque la société qui gère les visas ne répondait pas à ses appels, l'artiste a récupéré directement son visa à l'ambassade alors que la société l'informait qu'il n'était pas encore délivré. La politique de délivrance des visas varie en fonction des pays. Certains consulats refusent d'accorder le précieux sésame à ceux qui voyagent pour la première fois alors qu'ils vont se produire sur des scènes prestigieuses. Le Théâtre de la Ville est entré directement en contact avec le ministère pour débloquer un problème.

Anaïs Lukacs présente le guide qu'elle a rédigé pour Zone Franche (guide pratique des visas disponible sur le site zonefranche.com), il y est indiqué que le service culturel d'une ambassade n'est pas tenu d'entrer en contact avec le consulat. Elle évoque toutes les démarches entreprises pour rencontrer le personnel consulaire, rencontres qu'il faut multiplier du fait du renouvellement des personnes tous les trois ans. Elle regrette que les sociétés prestataires de contacts ne soient pas compétentes en matière culturelle. Des négociations ont été menées au niveau européen afin de permettre aux artistes d'être en contact direct avec les consulats. Il a été demandé à certains musiciens de prouver leurs compétences artistiques pour justifier leur demande de visa. Elle se félicite de la disparition de l'autorisation temporaire de travail, cependant elle rassurait les consulats qui ne sont pas très à l'aise sur certains types de contrats de travail.

Pierre-Henri Frappat précise que cette tendance à externaliser provient essentiellement de l'accroissement des demandes de visas. Il faut revoir la chaîne d'instruction des demandes en imaginant le renfort d'un référent qui puisse peser localement pour apprécier notamment la situation d'artiste professionnel. Les tensions politiques dans les pays rajoutent de la complexité à un sujet en tension. Le rapport sur « la circulation des artistes francophones » réalisé cet été par le Ministère de la culture préconise d'ailleurs de nommer des référents disposant d'un réel pouvoir, au niveau des consulats et des ambassades, pour confirmer la crédibilité d'une personne ou d'une compagnie.

Anaïs Lukacs signale que demander un visa court séjour ôte la possibilité de solliciter un titre de séjour auprès de la préfecture. Il faut obtenir au préalable un visa long séjour auprès du consulat.

Passeport Talent (en vigueur depuis 2016) : Il s'agit du titre de séjour le plus adapté à l'activité artistique. Il est délivré lorsque la personne dispose d'une activité salariée d'au moins trois mois durant une période de référence d'un an. Alors que le demandeur devait percevoir auparavant le SMIC chaque mois, le niveau de ressource requis a été adapté suite à une meilleure prise en considération de la spécificité des activités artistiques. Le titre de séjour s'inscrit dans la cadre de critères de renommée nationale ou internationale, toutefois ces données restent extrêmement suggestives. La durée de validité du Passeport Talent est portée à quatre ans et il n'est pas nécessaire de déposer une demande d'autorisation provisoire de travail. Pour donner suite au renouvellement du Passeport Talent, la Préfecture de Paris exige par exemple que les artistes perçoivent un salaire s'élevant à une fois et demie le SMIC par mois. Ce salaire justifiant sa renommée nationale ou internationale.

Titre de séjour étudiant : Il est délivré régulièrement dans le secteur chorégraphique.

Titre de séjour profession indépendante : Pour les artistes visuels et les auteurs compositeurs.

Titre de séjour visiteur : Il est délivré pour une longue période, mais le bénéficiaire n'est pas autorisé à travailler.

En attendant de recevoir le titre de séjour, la Préfecture délivre un récépissé. Toutefois ce document ne confère pas les mêmes droits, pour le travail et la circulation, s'il s'agit d'une première demande, d'un renouvellement ou d'un changement de statut. Les compagnies aériennes, qui doivent filtrer les déplacements, peuvent refuser d'embarquer une personne possédant un récépissé. Pour un VLSTS (visa long séjour valant titre de séjour) comme le Passeport Talent, le visa permet de circuler seulement dans l'espace Schengen pour une période inférieure à trois mois. Pour toute période supérieure, le demandeur doit entamer des démarches auprès de l'OFII. Parmi les problèmes que peut rencontrer un artiste, elle ajoute que la Police des frontières se réserve le droit d'accepter ou de refuser un visiteur, quel que soit le type de visa accordé. Elle résume sa présentation en encourageant la lecture du Guide pratique des visas et en dirigeant l'auditoire vers le Comité Visas en cas de situation de blocage.

Jean-David Nkot, artiste plasticien, veut savoir à qui s'adresse le Passeport Talent. Il a le sentiment que cela ne concerne que la musique, la danse, il déplore que la sculpture, la vidéo et les installations soient ignorées.

Anaïs Lukacs reconnaît que MobiCulture est essentiellement sollicité par les secteurs du spectacle vivant, cependant le Passeport Talent est totalement ouvert aux artistes visuels. Les critères sont identiques pour toutes les activités, un contrat est nécessaire pour la première attribution du Passeport Talent et la rémunération a été fixée à 70 % du SMIC pour la période couverte. Elle reconnaît qu'il n'est pas aisé pour des artistes visuels d'atteindre ces critères élevés. Le titre de séjour « profession indépendante » peut alors s'avérer une bonne solution alternative puisqu'il ne contient aucun critère de ressource, une seule inscription à une maison des artistes peut suffire.

Marie-Louise Ymelda, artiste chanteuse, résidente à la Cité des arts, aborde le sujet de la communication de Zone Franche au niveau des départements d'outre-mer. Quels sont ses partenaires dans les Caraïbes ? Les artistes de ces territoires ne peuvent avoir accès à toutes ces informations. Elle découvre en métropole une multitude de réseaux dont elle ignorait l'existence.

Pierre-Henri Frappat reconnaît que le nombre d'adhérents dans les Antilles est relativement faible. Ces questions de mobilité concernent aussi bien sûr les Caraïbes. Leur réseau est disposé à échanger avec tous les acteurs des DOM-TOM, il l'invite à les contacter et à utiliser leurs ressources. Il rappelle que le Comité Visas Artistes peut être sollicité sans qu'aucune adhésion à Zone Franche ne soit exigée. Les préoccupations et les contributions de chacun enrichissent la communauté des musiques du monde.

Marie-Louise Ymelda reprend la parole pour évoquer toutes les difficultés qu'elle rencontre pour inviter des artistes d'Haïti ou de la Dominique à La Martinique.

Anaïs Lukacs est disposée à se rendre en Martinique, mais MobiCulture ne possède pas à ce jour les ressources nécessaires. Si elle était sollicitée très souvent sur ces questions, elle pourrait développer une expertise concernant les visas pour La Martinique et La Guadeloupe.

Anaïs Rambaud, de Yanai Lab, qui travaille sur des projets de coopération pour accueillir des artistes étrangers en France rencontre de gros problèmes avec les fonds de garantie. Ils sont donc contraints d'inviter des artistes relativement aisés et d'opérer une sélection. Est-il possible de contourner cette disposition ?

Anaïs Lukacs signale que le producteur s'engage à subvenir aux besoins de l'artiste durant son séjour. Il est totalement absurde que des consulats réclament aux artistes de prouver qu'ils sont autonomes financièrement puisque les organisateurs fournissent tous les justificatifs nécessaires. Elle signale que dans certains pays, des détenteurs de compte en banque bien fournis vendent des relevés bancaires à ceux qui vont déposer une demande de visa. Le Comité Visas Artistes lutte contre de tels abus lorsqu'il en prend connaissance.

Lady Apoc, artiste chanteuse, est installée dans une résidence d'artistes. Elle indique que la demande de visas de musiciens togolais a été rejetée. Après avoir intenté un recours, il leur a été réclamé des cautions bancaires. Elle exprime son indignation devant cette injustice : elle perçoit une bourse et est accueillie dans une résidence pendant qu'on réclame à ses compatriotes des justificatifs financiers. Elle fustige les incohérences flagrantes qui existent entre divers pays. Elle en conclut que l'obtention du visa ne dépend pas des documents fournis. Le combat ne se cantonne pas au niveau des artistes, mais aussi du côté des institutions qui délivrent les visas.

Pierre-Henri Frappat insiste sur l'importance de mener le combat ensemble. Le Comité Visas se nourrit des retours du terrain. De plus il ne dispose pas de personnel dédié, comme cela peut être le cas pour des structures faisant un travail similaire dans d'autres pays. Cette mission s'ajoute à toutes les autres qu'ils entreprennent à Zone Franche. Ils bataillent pour disposer de moyens plus conséquents pour répondre aux défis importants et croissants liés à ces questions.

Une personne dans la salle signale que les visas sont accordés de façon relativement aléatoire pour suivre les changements de politique. Elle évoque le cas d'artistes des arts visuels qui demandent un visa de tourisme tellement il est difficile d'obtenir un visa de travail.

Elle indique une base de données où des ressortissants de certains pays peuvent mentionner combien de temps ils ont été bloqués dans un aéroport suite à des mesures prises contre leur pays. Elle pense qu'on pourrait imaginer un tel dispositif où l'on signalerait qu'un pays refuse très régulièrement les visas à ceux qui en font la demande.

Anaïs Lukacs reconnaît que cette collecte d'informations leur serait très utile au niveau européen pour défendre la cause des artistes.

Pierre-Henri Frappat remercie Anaïs Lukacs pour sa présentation et rappelle les ressources disponibles sur les sites de Mobiculture et de Zone Franche pour aller plus loin. Il invite aussi les uns et les autres à ne pas hésiter à faire remonter des situations concrètes.

PLÉNIÈRE

« La circulation des artistes africains en France et en Europe »

Joséphine Brunner, Directrice adjointe de la Cité internationale des arts, décrit avec enthousiasme le lieu qui reçoit cette nouvelle Rencontre Réseau : la Cité accueille en résidence dans 326 ateliers-logements des artistes de 90 nationalités de toutes disciplines, 1 200 artistes sont reçus chaque année sur les sites du Marais et de Montmartre. L'Afrique n'a pas beaucoup participé à la construction de ce projet initié durant la période de la décolonisation et seulement quatre pays africains envoient aujourd'hui des artistes à la Cité. Cependant grâce au soutien de l'Institut Français, des ressortissants d'autres pays ont intégré le lieu pour finalement représenter 5 % des nationalités accueillies.

Pierre-Henri Frappat considère que la question de la circulation des artistes constitue un thème central de questionnements pour les acteurs culturels. Plus globalement, la question de la mobilité interroge notre société, ballottée entre l'attachement à des textes fondateurs sur la liberté de circulation, comme l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme, et des replis sur soi identitaires et protectionnistes. La circulation des artistes africains se situe au croisement de plusieurs enjeux, artistique en contribuant au renouvellement des esthétiques, culturels et sociétaux en stimulant les capacités d'ouverture et d'adaptation de chacun, économique en favorisant le rayonnement international. Il parcourt ensuite le Rapport mondial de l'UNESCO 2018 intitulé « repenser les politiques culturelles – la créativité au cœur du développement », qui fait le point sur les objectifs de la Convention de 2005 sur la diversité culturelle.

Il invite ensuite l'artiste Lady Apoc à partager son expérience personnelle sur la circulation et la mobilité. Il veut savoir si cette démarche ressemble plus pour elle au « parcours du combattant » ou au « chemin de la coopération ».

Lady Apoc, artiste originaire du Togo et en résidence à la Cité des arts, avoue que son parcours a été relativement facile, car elle s'est toujours efforcée de coopérer avec l'Institut

Français de Lomé et la Coopération culturelle de l'Ambassade de France. Des artistes togolais ont vu leur demande de visa court séjour rejetée parce qu'ils ne disposaient de ressources financières personnelles suffisantes, alors qu'il lui a suffi de présenter à la même institution un document attestant qu'elle percevrait une bourse pour qu'elle obtienne un visa long séjour. Elle a choisi de venir en France pour confronter la musique vaudou, dans laquelle elle évolue depuis toujours, avec des esthétiques rocks en Europe. La façon dont des musiciens ont appréhendé ces rythmes vaudous lui a permis de les approfondir davantage et de renouveler sa créativité. Elle lutte contre le fait que ceux qui ont le pouvoir d'attribuer un visa considèrent que les artistes émergents sont des personnes « à risque ». Elle voudrait que le monde soit plus ouvert et que la diversité soit réellement effective. Elle invite les producteurs à promouvoir l'esthétique de tous les nouveaux talents et favoriser ainsi la mobilité artistique.

Pierre-Henri Frappat souligne la valeur de la rencontre réelle et physique à l'heure du digital et des échanges numériques.

Lady Apoc confirme qu'il lui fut impossible de passer par un canal digital pour puiser l'énergie de la musique vaudou. Elle salue la performance de son batteur tunisien, il a parfaitement assimilé les rythmes vaudous sans être allé en Afrique, il les a intégrés dans le cadre de discussion et de partage, ce que le digital ne permet absolument pas.

Pierre-Henri Frappat veut savoir si la France fait encore rêver les artistes africains. D'autres réseaux de circulation et de création au niveau continental africain ne sont-ils pas en train de s'imposer au détriment de cette attractivité pour la France ?

Lady Apoc partage cette analyse : de 2005 à 2007 elle a essentiellement circulé en Afrique, cependant se produire en France et en Europe continue de faire rêver les artistes africains du fait des lacunes des politiques culturelles locales.

Pierre-Henri Frappat présente Noël Corbin et l'invite à décrire les objectifs fondateurs de la saison Africa 2020, ainsi que les grandes lignes de son contenu.

Noël Corbin, explique que cet événement festif, au-delà des visées politiques et culturelles, se focalise avant toutes choses sur l'aspect humain. De nombreuses connexions sont établies depuis longtemps entre la France et l'Afrique autour des musiques du monde et des musiques savantes, les échanges sont nombreux et fructueux, mais il convient de les approfondir et de les élargir. Globalement, en dehors des réseaux des professionnels, l'Afrique est perçue comme un continent monde, il est lu au travers des fantasmes et des culpabilités, des regards qui ne traduisent pas ce que représente ce continent. Leur objectif est de révéler sans médiation toutes les forces qui relèvent de la culture. Cela englobe la musique, mais aussi la manière dont on construit les villes, le sport ou la gastronomie, tout ce qui permet à des hommes et des femmes de vivre ensemble.

L'objectif est d'amener les Français, jeunes et moins jeunes, à considérer les échanges avec les Africains comme une évidence. Alors que les précédentes saisons étaient conçues comme un échange entre la France et un autre pays, pourquoi avoir retenu un échange avec tout un continent ? L'objectif consiste à pousser la France à regarder l'Afrique dans son entièreté et dans sa diversité. Cet événement ne s'inscrit pas dans une saison croisée, mais

dans une volonté de faire tomber des murs pour regarder le monde de la même manière et accepter que de l'universel existe sur les territoires où l'on marche. Ce bel objectif va se matérialiser par l'accueil réservé aux artistes africains et le soutien pour faire émerger des projets fondateurs. Des rencontres seront organisées avec les collectivités locales, les opérateurs culturels et le monde associatif pour aborder avec eux différents thèmes autour de la création artistique en Afrique (transmission orale, économie et fabulation, archivage d'histoires imaginaires, fictions et mouvements non autorisés, systèmes de désobéissance).

L'objectif de la Commissaire est d'éviter les logiques thématiques et géographiques, mais d'embrasser les prismes au travers desquels on regarde le monde. Ils souhaitent parvenir à enchaîner les temps de programmation avec des temps de constructions artistiques ou économiques et de collaborer pour améliorer les processus de construction de valeurs. Pour atteindre ces objectifs, la circulation des hommes et des femmes est essentielle. Cette saison ne réussira que si la question du visa est clarifiée.

Il convient d'identifier toutes les problématiques qui ne sont pas résolues pour le présenter aux administrations concernées. Si on veut savoir qui est l'Afrique, il faut le lui demander, l'inviter pour qu'elle l'explique et lui ouvrir la porte pour qu'elle vienne. La France se doit donc d'être à la hauteur de cette invitation. La partie programmation sera facile à organiser, toutefois il exprime ses inquiétudes au niveau des démarches administratives que devront entreprendre de jeunes artistes peu connus et peu fortunés.

Pierre-Henri Frappat l'invite à présenter les types de projets soutenus durant Africa 2020 et les modalités de leur mise en place. Comment des acteurs non institutionnels, très actifs sur la scène des musiques du monde (producteurs et festivals indépendants) pourront en être associés ? .

Noël Corbin explique que les partenaires ont été retenus pour leur capacité à porter des projets. Les structures françaises, que ce soient des festivals ou des scènes, ne vont pas produire les manifestations, elles vont accompagner les artistes. Ils souhaitent que des équipes présentes sur les territoires effectuent de l'accueil en résidence et organisent des concerts ou des conférences. De son côté, l'Institut Français, en lien avec les réseaux africains, proposera les projets retenus à des artistes locaux et organisera des réunions pour les monter. L'idéal serait de présenter des projets pluridisciplinaires qui rassembleraient des artistes de plusieurs pays. Une saison s'efforce de mettre en valeur les contributions culturelles d'un pays. La cuvée 2020 va valoriser les forces vives de tout un continent, mais les budgets sont cependant identiques aux saisons précédentes. Des efforts sont déployés pour trouver d'autres sources de financement auprès du Comité des mécènes en Afrique et en France. Leur objectif est d'éviter au maximum le one to one, le bilatéral, pour favoriser des synergies thématiques ou territoriales.

Pierre-Henri Frappat veut savoir comment s'organise l'accès à l'information pour les acteurs culturels africains. La circulation de l'information s'avère un préalable indispensable à la circulation des personnes.

Noël Corbin reconnaît qu'il s'agit d'une question fondamentale. L'Institut Français recense l'ensemble des réunions préparatoires organisées. Il refuse en revanche de passer par des appels à projets pour ne pas trop entrer dans la normalisation, ils privilégient les rencontres

et les appels à manifestation d'intérêts. Les réseaux professionnels de Mme N'Goné Fall ont été activés et des responsables ont été identifiés pour la douzaine de thématiques retenues. Ils vont demander à tous les Instituts Français de communiquer à toutes les structures qu'ils connaissent de transmettre l'état d'esprit avec lequel ils conçoivent Africa 2020. Ils délaissent le réseau officiel des ambassades pour ne pas favoriser l'art « officiel » des pays.

Pierre-Henri Frappat invite Sébastien Lagrave, Directeur du festival Africolor, il indique qu'il s'est beaucoup impliqué pour la promotion d'artistes africains en France. Le festival Africolor, dont il est le directeur, existe depuis 30 ans.

Sébastien Lagrave déplore le fait que la question de la circulation des artistes accapare trop de leur temps. Il cite le cas de Krotal, un rappeur camerounais, qui s'est vu refuser un visa début novembre. Après un mois de mobilisation politique, le visa a été accordé un jour après le départ de l'avion. Cela démontre une fois de plus que la question du visa demeure une question politique et le ministère de l'Intérieur reste l'élément essentiel dans ce débat.

Il s'est efforcé de dresser une liste de préconisations sur ce thème :

- Refonte du passeport Talent sans condition de ressources
- Co-signature du conseiller à la coopération et à l'action culturelle
- Référent artistes au ministère de l'Intérieur
- Référents spécialisés dans les préfectures
- Instructions claires et exhaustives dans le Code Schengen limitant l'arbitraire en poste
- Clarifier la question des ressources
- Supprimer le critère n° 9 des refus
- Un opérateur de rendez-vous fiable, prioritaire et dédié aux artistes
- Création d'une Agence nationale de la circulation artistique ayant autorité sur les consulats
- Appliquer les instructions des Affaires étrangères en attribuant un visa long séjour dès le deuxième aller-retour
- Créer un Erasmus artistique Nord-Sud
- Intégrer des moyens pour l'import au niveau du futur CNM (Centre National de la Musique).

Il a constaté que le Comité Visas ne dispose pas actuellement de moyens suffisants. La saison 2020 ne sera un succès que dans la mesure où les consulats appliquent toutes les instructions envoyées par le ministère de tutelle. La rénovation et l'accélération de la diplomatie culturelle entre la France et l'Afrique passent impérativement par la résolution de la question des visas et notamment la sécurisation et la clarification de l'accueil. Les enjeux de géopolitiques, économiques et de pouvoirs sont à prendre en considération. Il fait remarquer que l'absence d'un passé colonial entre la France et un pays africain va faciliter l'attribution d'un visa, les ressortissants des pays africains anglophones rencontrent moins d'obstacles. Les rapports de diplomatie culturelle ne peuvent s'instaurer tant que l'État français soutient des pouvoirs africains pour continuer à exploiter leurs ressources fossiles. Il espère que la diplomatie culturelle assurera la promotion de la transition écologique.

La conférence de Berlin de 1884 n'est plus la référence et il ne faut plus promouvoir une diplomatie culturelle des puissants, mais au contraire valoriser la proximité et se tourner vers les acteurs culturels des territoires. Le développement d'une stratégie globale de diplomatie culturelle permettra de résoudre la question des visas. La saison Africa 2020 est une formidable opportunité d'aborder le thème de la diplomatie « décarbonée » de la France.

Pierre-Henri Frappat s'exprime sur la nécessité de passer d'une logique de diffusion et de rayonnement à des projets de partenariats durables, collaboratifs et moins verticaux. Réinventer la diplomatie culturelle en Afrique passe par l'éducation, en favorisant la mobilité des étudiants vers la France, et la culture. Ces questions doivent être portées par les pouvoirs politiques et traduites par des changements de la loi et des réglementations françaises et européennes. Le dispositif du Passeport Talent a été conçu en 2016 avec un objectif alors affiché de 10 000 titres de séjour d'un à quatre ans destinés à des sportifs, des artistes ou des intellectuels étrangers. Malheureusement en deux ans il n'a été octroyé qu'à 170 artistes, dont une petite minorité d'Africains. Il réclame un assouplissement des conditions d'accès au Passeport Talent, une meilleure diffusion de l'information sur ce dispositif et une meilleure formation du personnel consulaire. Il rappelle les propositions du rapport sur la promotion des artistes francophones, disponible sur le site du ministère de la Culture, qui recommande d'assouplir les règles d'attribution du Passeport Talent et de nommer des référents culture sollicités officiellement lors de l'instruction des demandes.

Sébastien Lagrave regrette profondément le peu de résultats obtenus avec le Passeport Talent, alors que ce projet les a mobilisés durant un temps considérable. Il milite pour une révision du Code Schengen. Bien que les pays d'Europe de l'Est appliquent une politique plus stricte en matière de migration, ils attirent davantage les artistes africains que les pays de l'Ouest. Une étude de l'histoire de l'Europe nous révèle son héritage africain, l'Andalousie espagnole, dans les Pouilles en Italie ou dans le sud du Caucase, créant des zones de perméabilité auxquelles il convient d'ajouter toutes celles où se sont produites des circulations forcées durant la Renaissance. Cette Europe africaine est totalement absente du discours européen.

L'action des institutions européennes est pratiquement invisible au niveau local, du fait de l'application du principe de subsidiarité, en étant pourtant un financeur majeur derrière les financeurs de proximité. À tout ce constat s'ajoute la distance qui s'est installée entre l'Europe et le citoyen. Pour remédier à cela, il suggère que les instances européennes financent des micros projets culturels à faibles coûts. Ces projets européens seront de ce fait accessibles à davantage de personnes sur tout le territoire. Pour obtenir l'adhésion de ces projets, il est vital d'en clarifier le contenu. Il suggère la création de maisons européennes de la culture, elles assureraient la circulation des artistes dans toute l'Europe. Il craint que la montée des partis extrémistes en Europe entraîne la disparition des projets européens au profit de programmes centrés sur les identités nationales.

Cécile Rata, Responsable du festival Africa Fête, désire des détails sur le public cible envisagé pour Africa 2020. Les quartiers généraux envisagés permettront-ils au public de se sentir en Afrique le temps d'une saison ?

Noël Corbin assure que leur objectif est vraiment de « changer tous les regards » et de contribuer à porter un nouveau regard sur l’Afrique. La diaspora africaine participera bien évidemment à ces évènements, toutefois ils seront vigilants pour capter les Français d’origine africaine. Une des missions des quartiers généraux consistera à travailler avec l’ensemble des populations françaises, afro-descendantes et des diasporas, en entamant d’ores et déjà un dialogue avec les réseaux associatifs. Chaque programmation sera construite en amont afin qu’elle perdure et se diffuse par le biais des écoles ou des bibliothèques.

Pierre-Henri Frappat invite Marie Le Sourd à décrire le réseau On The Move basé à Bruxelles et à s’exprimer sur l’actualité autour de la révision du Code visa Schengen.

Marie Le Sourd, explique que ce réseau international œuvre pour la mobilité des artistes et des professionnels de la culture. Comme il n’est pas financé par des fonds européens, il peut porter un message différent. Il ne délivre aucun financement pour la mobilité, des projets de résidence ou de collaboration et le site ne référence que les opportunités où les frais de voyages sont remboursés partiellement par les producteurs. Il constitue un relais de transmission de l’information pour l’Europe et l’international. Il répertorie toutes les opportunités de résidence, d’appel à collaboration et de formation et édite des guides pour chaque pays européen qui recensent les dispositifs réguliers qu’ils mettent en place. Le guide recense 128 organisations centrées sur des pays africains pour de la mobilité, pour des projets intra Afrique ou Afrique/reste du monde. Les différents dispositifs sont très liés à l’histoire coloniale, il n’existe par exemple aucun projet entre les pays d’Europe centrale et l’Afrique. Elle espère que la saison Africa 2020 contribuera à renouveler le contenu du guide.

La révision récente du Code Schengen des visas finalise des discussions entamées en 2012. Le réseau PEARLE s’est fortement engagé dans ce processus. Elle se félicite de la décision des instances européennes de prendre davantage en considération les spécificités culturelles et les pertes économiques qu’engendrent les refus de visas. Comme beaucoup de pays n’ont pas signé le pacte de Marrakech sur la circulation des migrants, le réseau PEARLE a invité tous les acteurs européens à intervenir auprès de leurs ministères respectifs. Malgré ses faibles moyens, On The Move se fait l’écho des bonnes pratiques. Il avait notamment vanté les mérites du Passeport Talent et encouragé le déploiement des points d’information sur la mobilité tels que MobiCulture en France.

Pierre-Henri Frappat invite l’assistance à s’adresser aux intervenants.

Jean-David Knot, résident à la Cité internationale, mentionne le fait que les frais de visa ne sont pas remboursés en cas de refus. Il conteste la déclaration d’un intervenant qui disait que la France était un « lieu de rêve » pour beaucoup d’artistes africains. Il est surpris de l’intérêt de la France envers la culture africaine à travers le projet de saison, les artistes évoluent dans un monde en constante mutation en suivant les choix des Européens. Qu’en sera-t-il demain de ce qui est baptisé « art contemporain africain » ? Il avoue être très méfiant concernant tout phénomène de mode. Il encourage les étudiants qu’il encadre à se construire un parcours personnel et non à développer une production artistique à la mode aujourd’hui, mais obsolète demain.

Noël Corbin avoue humblement ne pas bien connaître l'Afrique, et la saison Africa 2020 va lui permettre d'apprendre et de découvrir. Le débat ne porte pas, d'après lui, sur l'existence d'une ou de plusieurs cultures africaines et il ne considère pas qu'il s'agisse d'un effet de mode. A ce titre il indique qu'ils n'ont pas misé sur un festival rassemblant des artistes connus et reconnus à l'international. La saison Africa 2020 va à la rencontre d'initiatives amorcées depuis les années 70 et s'inscrit dans le cadre d'une évolution.

Une personne dans la salle insiste sur l'importance d'être dans le faire et pas seulement la dénonciation. Elle est profondément choquée qu'une saison soit réservée à l'Afrique en 2020, d'autant plus qu'une saison a déjà été organisée récemment pour un pays africain, l'Afrique du Sud. Il s'agit pour elle d'une régression du regard que porte la France sur l'Afrique, à l'instar de ce qui se fait ordinairement, un pays unique aurait pu être sélectionné.

Noël Corbin explique qu'Africa 2020 n'a pas pour vocation de faire découvrir les cultures africaines, leur objectif consiste à créer des liens. La saison Afrique du Sud fut un temps fort diplomatique pour renforcer un dialogue entre deux nations. De ce fait, il trouve le terme « saison » inapproprié, toutefois, il préfère se concentrer sur ce qu'ils doivent construire, plutôt que sur les noms, et développer des partenariats durables entre des structures françaises et africaines. Il ne faut pas mettre l'Afrique à la mode. L'enjeu n'est pas africain au sens territorial ou national du terme, la volonté est de poser les bases pour des partenariats avec des équipes dans les 54 pays d'Afrique. L'idée est de parvenir à ce qui se fait lors d'une saison diplomatique pour créer un véritable outil de co-construction avec des artistes et des opérateurs.

Une personne dans la salle veut savoir comment seront identifiés les différents acteurs pour les champs culturels retenus. La complexité du travail demandé ressort nettement de la lecture du document de référence. La formation qu'elle dispense au département Afrique à l'IESA est antérieure à la Saison Africa 2020 et lui survivra, elle ne ressentira aucune déception si elle n'est pas retenue pour y participer.

Noël Corbin apporte une réponse sur les arts visuels, cela pourrait revêtir la forme d'un échange entre les élèves et des enseignants des écoles françaises et des élèves invités, tout en évitant des approches bilatérales pour privilégier les contacts panafricains. La saison 2020 ne pourra aucunement englober tous les échanges entre la France et l'Afrique. Les directeurs des Centres d'art avouent mal connaître les artistes africains.

Une personne dans la salle ironise en disant qu'ils sont bien présents, ils ne sont tout simplement pas connus.

Noël Corbin est convaincu qu'il faut juxtaposer les réseaux, il a d'ailleurs invité un directeur de musée à partir à la recherche de ces artistes, il effectuera peut-être la démarche s'il entre en contact avec un homologue africain.

Une personne dans la salle considère que ce manque d'initiative provient d'une certaine forme de paresse.

Noël Corbin reconnaît la justesse du propos. Bien que des directeurs de musée veulent garder la main sur la programmation, certains de ses interlocuteurs des arts visuels

souhaitent d'ailleurs rencontrer des artistes qu'ils ne connaissent pas. En développant des partenariats avec des structures de taille moins importantes, de petits centres d'art et des résidences, ils parviendront à ouvrir les yeux des grandes institutions et à les faire sortir de d'une certaine paresse.

Une personne dans la salle insiste sur le fait que les arts visuels ne sont pas les seuls concernés. Des directeurs de festivals de musiques du monde expriment une certaine lassitude en estimant avoir fait le tour de tous les artistes. Elle les invite à se déplacer et à s'intéresser à des jeunes très créatifs en France comme en Afrique. Elle estime que cette forme de paresse s'est malheureusement généralisée.

Noël Corbin assimile cet état d'esprit à une forme de discrimination.

Habib Dechraoui, directeur du festival Arabesques, note qu'ils n'ont guère évoqué les pays d'Afrique du Nord, il se demande s'ils ne seront pas exclus dans la répartition des projets sachant que des saisons précédentes leur étaient consacrées.

Noël Corbin le rassure, l'ensemble des 54 pays du continent seront impliqués dans le projet Africa 2020.

Aboubacar Doumbia, artiste et producteur, a clairement intégré ce qu'accompliront les institutions pour que des artistes africains se produisent en France, toutefois, il existe de nombreux artistes français issus de la diaspora sur le territoire. Il considère qu'il faudrait se focaliser sur la promotion d'un état d'esprit, d'une approche artistique plutôt qu'une démarche purement géographique. La France détient un immense vivier de talents qui véhiculent cette esthétique particulière et qui ont établi des contacts au cœur des villages et des quartiers en Afrique.

Pierre-Henri Frappat souhaite que des discussions permettent de coconstruire les projets, les institutions culturelles ne pouvant prétendre à apporter toutes les propositions.

Une personne dans la salle a noté que 30 % des projets seraient financés par les institutions publiques, elle se demande comment la prospection in situ, dans le but d'attribuer les subventions, sera effectuée.

Noël Corbin répond que la Commissaire de la Saison Africa 2020, Mme Fall, sera entourée de 14 personnes africaines, des spécialistes des thèmes retenus. Les institutions françaises interviendront également, mais ils veilleront à ce que les projets ne soient pas choisis par des Français. Ils cherchent à démultiplier le nombre des interlocuteurs ; des artistes issus de la diaspora disposent d'une place à part entière pour la préparation de l'évènement.

Dominique Chevaucher, co-directrice des Arts Improvisés, s'exprime sur l'après, sur le fait que cette saison devrait changer la représentation des gens sur la diversité et ouvrir les yeux des Français sur les réalités de l'ailleurs. Travailler avec des personnes d'une culture différente ne peut que contribuer à s'enrichir.

Une personne dans la salle veut savoir comment la saison Africa 2020 va éviter de recourir aux institutionnels comme elle s'en est fixé l'objectif.

Noël Corbin confirme que leur objectif est de donner la parole à tous, en associant des personnes qui proposeront des projets à taille humaine et en instituant des débats par exemple dans des bibliothèques. Ils parviendront à développer un maillage territorial autour des collectivités locales et des élus ruraux, ils éviteront ainsi le spectaculaire, mettront en contact des personnes et réduiront les peurs.

Pierre-Henri Frappat remercie les intervenants et le public et invite les uns et les autres à poursuivre la réflexion sur le sujet lors de futurs échanges. Merci également à la Cité Internationale des Arts pour son accueil.